



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.055

DECISION

*Concernant la fixation de tarif
de l'Ecole de Musique de ROYAN
(Conservatoire de Musique de ROYAN)*

==°==°==°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°18/159 en date du 19 mars 2018 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendue exécutoire le 22 mars 2018,

. Pour tenir compte de la situation liée à la COVID 19,

DECIDE

- de modifier les tarifs du 2^{ème} trimestre 2020/2021 du Conservatoire de Musique de ROYAN, comme suit :

- Module 1 – Formation musicale + cours d'instruments + pratique collective
- Module 2 – Formation musicale + pratique collective)
- Module 3 – Formation musicale
- Module 4 – Eveil musical
- Module 5 – Pratique collective

	Ancien tarif	Ancien tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif
	ROYAN	AUTRES COMMUNES	ROYAN	AUTRES COMMUNES
<u>COTISATION 2EME TRIMESTRE AVEC AMENAGEMENT</u>				
<u>POUR ENFANT (MONTANT TRIMESTRIEL)</u>				
Module 1	51,00 €	92,00 €	33,00 €	60,00 €
Module 2	47,00 €	72,00 €	23,50 €	36,00 €
Module 3	46,00 €	68,00 €	46,00 €	68,00 €
Module 4	46,00 €	52,00 €	23,00 €	26,00 €
Module 5	21,00 €	24,00 €	-	-
2 ^{ème} enfant et plus	21,00 €	32,00 €	21,00 €	32,00 €
<u>POUR ADULTE (MONTANT TRIMESTRIEL)</u>				
Module 1	71,00 €	127,00 €	46,00 €	83,00 €
Module 2	61,00 €	101,00 €	30,50 €	50,50 €
Module 3	56,00 €	98,00 €	56,00 €	98,00 €
Module 5	-	-	-	-

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 311 sur le budget communal.

Fait à ROYAN, le 22 février 2021
 Le Maire,



Patrick MARENCO